

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 03-21/2022

Date de convocation : 8 avril 2022

Date d'affichage : 8 avril 2022

Objet : Adoption du compte administratif 2021 M14

L'an deux mil vingt-deux et le quinze mars à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Sébastien CARMET - Jérôme GUILLOUD - Jérôme MALORON - Virginie TARDY - Frédéric BERNE - Pierre FERRIER - Ghislaine BARTHELON - Annabelle MORILLAS - Séverine CAPOGNA - Audrey MORGANTINI - Anne-Lise TOSI - Sébastien RUAZ.

Absents, excusés : Carole MOTTUEL

Procuration : Carole MOTTUEL à Pierre FERRIER

Annabelle MORILLAS a été nommée secrétaire de séance.

En l'absence du Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 qui s'établit ainsi :

Dépenses fonctionnement	279 143,88 €
Recette fonctionnement	324 754,02 €
Résultat de l'année	45 610,14 €
Résultat antérieur	70 298,57 €
Résultat définitif	115 908,71 €
Dépenses investissement	119 671,32 €
Recettes investissement	263 437,35 €
Résultat de l'année	143 766,03 €
Résultat antérieur	62 600,52 €
Résultat définitif	206 366,55 €
Reste à réaliser (crédits 2021 reportés en 2022)	
Dépenses	381 685,25 €
Recettes	212 926,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Compte Administratif pour l'exercice 2021 pour le budget M14

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 13 avril 2022

Le Maire
Pierre COLOMB

